

BILAN APICOLE 2003 ET SAISON À VENIR

La saison 2004 s'annonce riche en développements de toutes sortes sur le plan apicole. En effet :

- Les apiculteurs doivent plus que jamais appliquer les principes de lutte intégrée contre la varroase pour ne pas revivre la situation désastreuse du printemps 2003, d'autant plus que le répit procuré par l'usage du coumaphos dans la lutte contre le varroa ne saurait durer éternellement;
- Plusieurs intervenants consentiront des efforts importants afin d'appuyer des travaux de recherche menant à l'homologation de nouveaux traitements contre la varroase;
- De sérieuses préoccupations surgissent quant aux risques de la présence de résidus d'antibiotiques et d'acaricides dans le miel canadien, lesquels pourraient menacer nos marchés d'exportation et la confiance des consommateurs;
- Le dossier de l'ouverture de la frontière à l'importation de reines abeilles des États-Unis au Canada devrait connaître son dénouement cette année.

RETOUR SUR LA SAISON APICOLE 2003

Varroase

Au Québec, la saison 2003 fut pour plusieurs l'occasion de reconstituer le cheptel apicole perdu au printemps à la suite des problèmes qu'a occasionnés l'infestation par le varroa devenu résistant au fluvalinate (Apistan®). Les différents tests réalisés chez plusieurs apiculteurs au cours de la saison ont permis de constater que ce phénomène de résistance s'est accentué et qu'il est présent dans la plupart des régions du Québec. En 2003, le MAPAQ a

recommandé aux apiculteurs de délaissier l'usage du fluvalinate au profit du coumaphos ou de l'acide formique pour lutter contre la varroase afin de briser le cycle de développement des varroas résistants au fluvalinate. Près d'une centaine d'apiculteurs québécois ont ainsi utilisé le coumaphos selon les recommandations du fabricant, et aucun effet secondaire n'a été signalé.

En 2003, un premier cas de résistance du varroa au coumaphos a été décelé au Nouveau-Brunswick. La présence d'apiculteurs américains près de la frontière serait en cause. Rappelons qu'aux États-Unis la résistance du varroa au coumaphos est un fait déjà bien établi.

Loque américaine

En ce qui a trait à la loque américaine, quoiqu'il soit difficile d'évaluer la situation puisque les cas positifs ne sont pas tous déclarés, il semble que cette condition ait été plus fréquente dans nos ruchers en 2003. Cette constatation pourrait s'expliquer par une fragilité accrue des ruchers aux prises avec une infestation importante par le varroa.

Des souches de loque américaine résistantes à l'oxytétracycline ont par ailleurs été décelées dans plus de 20 États américains. Au Canada, la Colombie-Britannique, l'Alberta et maintenant le Manitoba doivent faire face à ce problème.

Au Québec, toutes les souches de loque américaine soumises aux laboratoires du MAPAQ en 2003 ont été évaluées pour leur sensibilité à l'oxytétracycline et aucune d'elles ne s'est révélée résistante à cet antibiotique. Les apiculteurs doivent pratiquer une régie rigoureuse dans leurs ruchers plutôt que d'utiliser ce produit inconsidérément et de

risquer de provoquer l'apparition de loques résistantes. Une inspection régulière des ruches, le renouvellement des cadres à couvain, la désinfection ou la destruction du matériel infecté comptent parmi les conditions essentielles à la maîtrise de la loque.

ACTIVITÉS APICOLES 2004

- Au printemps 2004, le personnel affecté aux activités sanitaires apicoles du MAPAQ réalisera une nouvelle **enquête téléphonique** sur la mortalité printanière dans les ruches chez les mêmes apiculteurs qu'en 2003, et ce, afin d'évaluer l'efficacité des mesures préventives mises en oeuvre au cours de la saison précédente pour maîtriser la varroase.

- Des activités de dépistage de *Aethina thumida* se poursuivront dans les zones à risque, c'est-à-dire le long de la frontière américaine.

- Des épreuves de **sensibilité du varroa au coumaphos** seront effectuées chez des apiculteurs ayant fait usage de ce produit en 2003 afin de déceler toute résistance du varroa. De même, toutes les souches de loque américaine seront évaluées quant à leur sensibilité à l'oxytétracycline.

Les services d'inspection sanitaire apicole seront toujours offerts sur demande aux apiculteurs qui ont besoin de conseils ou d'information sur tous problèmes de santé dans leur rucher. Une visite du rucher par le personnel du MAPAQ affecté aux activités sanitaires apicoles est alors possible. Des services d'analyses de laboratoire sont aussi disponibles. Tous ces services sont offerts gratuitement. Il suffit d'en faire la demande auprès du personnel du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) dont les noms sont joints à ce document.

- Au printemps 2004, l'Institut national de santé animale (INSA) du MAPAQ a mis en place un **réseau de surveillance** en santé et régie de l'abeille. Des détails entourant le développement de ce réseau sont joints au présent bulletin et seront bientôt disponibles sur Agri-Réseau apicole : www.agrireseau.qc.ca/apiculture.

- En 2003, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a consulté l'industrie apicole canadienne sur le dossier de l'ouverture de la frontière à **l'importation de reines abeilles** des États-Unis au Canada. Le MAPAQ a fait part à l'ACIA des risques inhérents à ces importations. Toutefois, les consultations ont été majoritairement favorables à cette ouverture de la frontière. Les modifications proposées aux conditions d'importation ont été publiées dans la *Gazette officielle du Canada* et sont accessibles sur le site suivant. Les commentaires peuvent être faits d'ici le 10 mai 2004 à D^{re} Samira Belaïssaoui au (613) 225-2342, poste 4005. <http://canadagazette.gc.ca/partI/2004/20040410/html/regle6-f.html>.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES POUR LA SAISON APICOLE 2004

- Il apparaît essentiel que tous les apiculteurs prennent les mesures nécessaires pour **connaître le niveau d'infestation de la varroase** dans leurs ruchers et en suivre l'évolution du début jusqu'à la fin de la saison. On trouvera les informations nécessaires pour maîtriser efficacement la varroase, soit le calendrier des interventions et les grilles comparatives du comité apicole du Centre de références en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) dans le site www.agrireseau.qc.ca/apiculture.

- Il est **recommandé aux apiculteurs d'abandonner l'usage du fluvalinate pour l'année 2004**. Les autres produits homologués au Québec pour le traitement de la varroase sont l'acide formique (Mite-Away IITM et Mite-wipe) et le coumaphos (CheckMite®). Il faut respecter scrupuleusement les indications des fabricants sur l'usage de chacun de ces produits. Afin de prévenir l'apparition d'une résistance au coumaphos, **les apiculteurs doivent absolument respecter le principe de l'alternance dans l'usage des pesticides**. Donc, si on a traité les ruches avec le coumaphos à l'automne 2003, on devrait utiliser l'acide formique pour le prochain traitement de la varroase en 2004.

Coumaphos (Checkmite)® **

Utiliser 2 bandes par hausse à couvain. Période de traitement de 42 jours. Respecter un délai de 14 jours entre le retrait des bandes et la pose de hausses à miel. Les instructions complètes du fabricant accompagnent le produit.

Mite-Away II™ tampon d'acide formique 65 % à application unique)

Respecter scrupuleusement les instructions d'utilisation du fabricant pour éviter tout dommage aux abeilles (<http://miteaway.com>). Laisser passer 14 jours entre la fin du traitement et la pose de hausses à miel.

Mite wipe (tampon d'acide formique 65 % à applications multiples)

Pour une ruche ayant un minimum de 6 cadres d'abeilles, imbiber un tampon de 35 ml d'acide formique et le déposer sur le dessus des cadres, perforations vers le bas. Répéter 6 fois à intervalles de 4 jours. Laisser passer 14 jours entre la fin du traitement et la pose de hausses à miel. La température extérieure doit être d'au moins 10 °C et d'au plus 26 °C. L'entrée de la ruche doit être entièrement ouverte. Il faut utiliser le tampon spécialement prévu pour cet usage sous peine de nuire à la ruche ou à l'efficacité du traitement.

**** Achat du Checkmite® :** au Québec, le coumaphos (Checkmite®) est présentement distribué par une seule compagnie, soit F.W. Jones et fils Ltée, distributeur de matériel apicole à Bedford. Cette entreprise ne peut cependant vendre le produit qu'aux apiculteurs reconnus producteurs agricoles. Tous les apiculteurs québécois qui ne sont pas reconnus producteurs agricoles doivent se procurer le coumaphos auprès d'un médecin vétérinaire et donc sous surveillance professionnelle. Les médecins vétérinaires praticiens en milieu rural sont informés qu'ils pourraient recevoir des demandes d'apiculteurs pour l'achat du coumaphos. Si toutefois vous éprouvez des difficultés à obtenir ce produit, communiquez avec le médecin vétérinaire du MAPAQ responsable de l'apiculture dans votre région.

• **Les apiculteurs ne doivent pas négliger les autres maladies apicoles présentes au Québec.** Ainsi, il convient de rester très vigilant en ce qui a trait à la loque américaine, à la nosébose et à l'acariose. Le printemps est la période idéale pour soumettre des échantillons d'abeilles afin d'évaluer les conditions telles que la nosébose et l'acariose dans un rucher.

• **De façon générale, il est fortement recommandé aux apiculteurs de mettre en place des mesures de lutte intégrée** contre les diverses maladies apicoles et de ne pas compter que sur l'utilisation de médicaments ou de pesticides. Des méthodes de régies adaptées, une inspection régulière des ruches, la sélection de lignée d'abeilles résistantes, des mesures préventives et une variation dans la gamme des produits de traitement seront plus profitables à moyen et long terme.

• La présence de résidus médicamenteux dans le miel est aujourd'hui un enjeu de taille. Cette problématique a été soulevée à plusieurs reprises au dernier congrès du Conseil canadien du miel à Winnipeg en janvier 2004 et est donc une préoccupation de premier plan. La détection des résidus médicamenteux dans les miels chinois au cours des dernières années a entraîné la fermeture de nos frontières à ce produit et une augmentation du prix du miel sur le marché, ce qui a profité aux apiculteurs canadiens. Ceux-ci doivent cependant être conscients qu'ils ne sont pas à l'abri de tels problèmes et qu'ils doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour faire un **usage judicieux des divers médicaments et pesticides disponibles en apiculture** et ainsi protéger non seulement nos marchés, mais l'image de marque d'un produit tel que le miel. Dans le même ordre d'idées, la surveillance des résidus par les autorités provinciales et fédérales sera accentuée dans l'avenir.

RAPPEL CONCERNANT LES TYPES DE PRÉLÈVEMENTS À SOUMETTRE AU LABORATOIRE POUR LE DIAGNOSTIC DES MALADIES APICOLES

Acariose : on doit soumettre au laboratoire un échantillon comprenant environ 250 abeilles provenant d'une dizaine de ruches. Les abeilles doivent être prélevées vivantes et additionnées rapidement d'alcool éthylique-méthyle ou isopropylique 70%. Pour préserver la qualité de l'échantillon, on doit respecter la proportion suivante dans les volumes : 1/3 d'abeilles pour 2/3 d'alcool. Lorsque c'est possible on peut favoriser, le prélèvement de vieilles abeilles mourantes ou traînantes à l'entrée de la ruche.

La période idéale pour établir le diagnostic de l'acariose et soumettre des échantillons est l'hiver ou le début du printemps alors que le niveau d'infestation est maximal.

Nosérose : pour l'établissement d'un diagnostic, on placera dans un bocal d'alcool environ 250 abeilles provenant de 10 ruches. On doit de préférence prélever de vieilles ouvrières sur la planche d'envol ou bien, si le prélèvement est fait très tôt au printemps avant l'éclosion du nouveau couvain, sur le dessus de la grappe. On peut aussi recueillir des abeilles mortes sur le plateau de la ruche. Si la nosérose est présente, toutes ces abeilles ont plus de chances d'en être porteuses. Pour évaluer la nécessité d'un traitement préventif à l'automne, on doit se baser sur les résultats de l'analyse de prélèvements effectués tôt au printemps précédent.

Loque américaine et européenne : on confirme le diagnostic en faisant parvenir au laboratoire un morceau de couvain suspect d'au moins 100 centimètres carrés (3 po x 3 po) où l'on retrouve des cellules atteintes. On peut aussi envoyer des écouvillons prélevés dans les cellules loqueuses. Les spécimens doivent être bien emballés et parvenir au laboratoire en moins de 48 heures. Autrement, l'envoi doit être réfrigéré dès son prélèvement pour éviter la croissance de moisissures.

AUTEUR

Dr Claude Boucher, m.v.

Coordonnateur du réseau de surveillance en santé et régie de l'abeille

Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA)

Téléphones : (418) 386-8191, poste 302

(418) 643-1632, poste 307

Courriel : claudio.boucher@agr.gouv.qc.ca

RESPONSABLE DES PRODUITS D'INFORMATION DU RAIZO

Dr^e France Desjardins, m.v.

Institut national de santé animale (INSA)

Téléphone : (418) 380-2100, poste 3115

Courriel : france.desjardins@agr.gouv.qc.ca

CONCEPTION

M^{me} Manon Tanguay, agente de secrétariat

Institut national de santé animale (INSA)

Téléphone : (418) 380-2100, poste 3007

Courriel : manon.tanguay@agr.gouv.qc.ca



Institut national de santé animale

Télécopieur : (418) 380-2169

www.agr.gouv.qc.ca/qasa/cqiasa/insa.htm

Date à inscrire à votre agenda :



Le 10 juillet prochain, le comité apicole du Centre de références en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), présidé par M. Yves Gauvin, président de la Société coopérative des apiculteurs du Québec, organise une journée champêtre apicole au Centre de recherches en sciences animales de Deschambault (CRSAD). Cette journée, sous forme d'ateliers-échanges, permettra aux propriétaires de ruches de se familiariser avec les différents moyens de diagnostiquer et de traiter les maladies et parasitoses des abeilles. Elle leur permettra aussi d'en savoir plus sur les différents projets de recherche en cours en apiculture et de rencontrer les membres du Réseau de surveillance en santé et régie de l'abeille. C'est un rendez-vous à ne pas manquer. Surveillez votre courrier et le site agri-réseau apicole.

RÉSEAU DE SURVEILLANCE EN SANTÉ ET RÉGIE DE L'ABEILLE

Le 10 mars dernier, l'Institut national de santé animale (INSA) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a procédé au lancement du réseau de surveillance en santé et régie de l'abeille. Ainsi se réalise un des engagements pris par l'INSA à la suite de la situation de crise vécue par l'industrie apicole québécoise en 2003 au cours de laquelle près de la moitié des ruches ont été décimées. À ce jour, il existe plus de sept réseaux de surveillance épidémiologique de ce genre au Québec pour nos principales productions animales.

Le nouveau réseau de surveillance aura pour principal objectif de favoriser la détection rapide et la déclaration de toutes situations anormales touchant la santé du cheptel apicole québécois pour qu'il soit possible d'y réagir en proposant et en mettant en place, s'il y a lieu, des mesures sanitaires ou de régie à titre d'éléments de solution. L'atteinte de cet objectif exige la collaboration de tous les intervenants du secteur apicole qui doivent être à l'affût des problèmes de santé apicole dans leur milieu.

Ce réseau de surveillance se veut donc un outil qui permettra de déceler rapidement les nouvelles problématiques relatives à la santé de l'abeille, et sa mise en place est justifiée par les nombreuses menaces qui se profilent à la frontière telles que le petit coléoptère de la ruche (*Aethina tumida*), la loque américaine résistante à l'oxytétracycline et le varroa résistant au coumaphos.

Il est essentiel pour le succès et l'efficacité de ce réseau que tous les apiculteurs y participent en acceptant de déclarer les conditions mentionnées ci-dessous. Aussi, nous demandons la collaboration de tous les apiculteurs afin qu'ils communiquent aux représentants des partenaires du réseau les situations suivantes: signes de maladies inhabituels ou anormalement élevés; mortalité élevée ou anormale (due à la maladie, aux pesticides, aux conditions météorologiques, etc.); réponse inhabituelle à un traitement; tout problème de régie ayant des conséquences importantes sur la production, le développement ou la survie de la ruche.

Toutes les informations nominatives recueillies dans le cadre des activités du réseau de surveillance sont traitées de façon confidentielle.

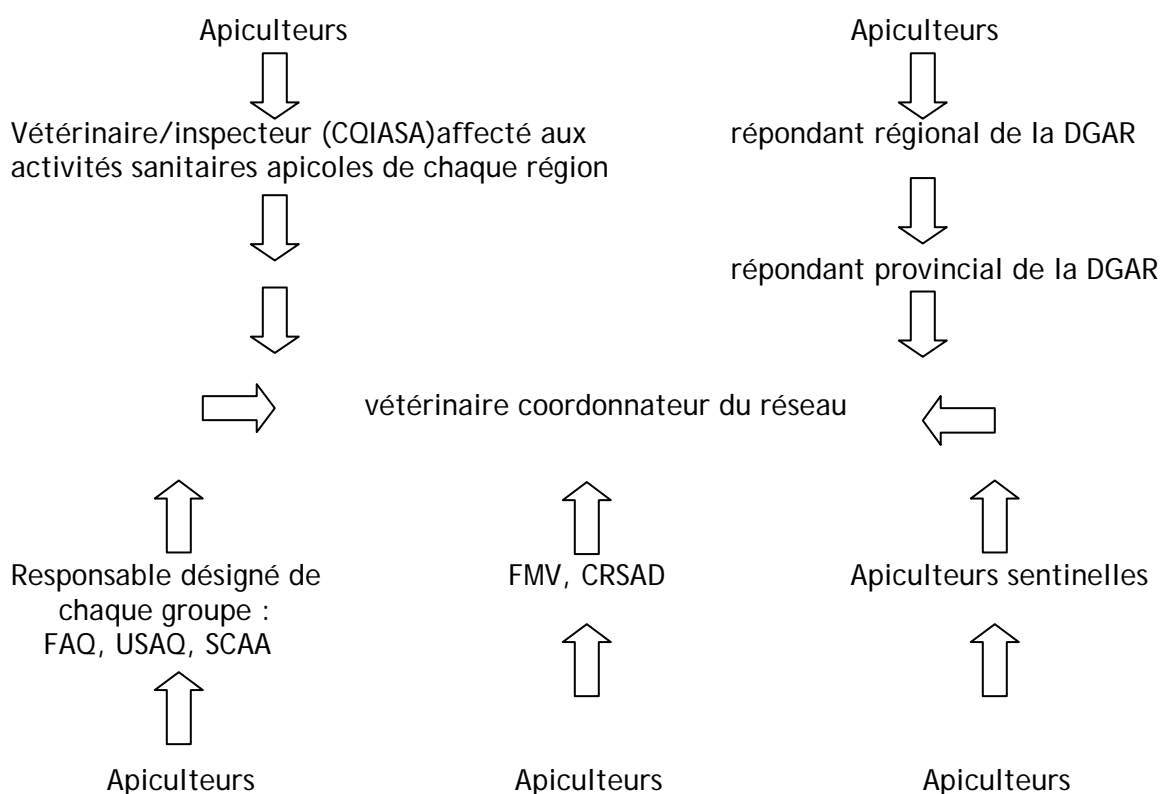
Le réseau fonctionne de la façon suivante : l'apiculteur signale le problème sanitaire observé au représentant des partenaires désignés de son choix. Le représentant recueille les informations nécessaires à la description du problème et complète une fiche d'alerte qui sera transmise au coordonnateur du réseau. L'information concernant la déclaration du problème, les moyens de lutte envisagés et toute autre information pertinente sera transmise rapidement à l'ensemble des apiculteurs québécois par un mode de communication approprié de sorte qu'ils puissent s'y préparer et éviter des pertes dans leurs ruchers.

L'information retransmise par le réseau est non nominative.

Les différents partenaires du réseau sont :

- Le MAPAQ : inspecteurs et médecins vétérinaires du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA); répondants apicoles de la Direction générale des affaires régionales (DGAR).
- La Fédération des apiculteurs du Québec (FAQ).
- L'Union des syndicats apicoles du Québec (USAQ).
- Le Centre de recherches en sciences animales de Deschambault (CRSAD).
- La Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (FMV).
- La Société de coopérative agricole des apiculteurs (SCAA).
- Les apiculteurs sentinelles.

Schéma illustrant les différentes voies par lesquelles l'apiculteur peut déclarer une information :



Le réseau a pour objectif de consolider les liens entre les différents intervenants en santé et régie apicole de sorte que l'on puisse récolter et échanger de l'information et la diffuser rapidement à tous les partenaires et ainsi réagir promptement à toute situation représentant un risque pour l'état sanitaire de cette production. La participation active de tous fera du réseau un outil qui devrait permettre de mieux se préparer ou d'éviter les situations qui risqueraient de mettre en péril la santé du cheptel apicole québécois.

Toutes les informations relatives au réseau de surveillance et les informations sanitaires issues de celui-ci qui sont destinées aux apiculteurs seront bientôt accessibles sur le site Agri-réseau à l'adresse suivante : www.agrireseau.qc.ca/apiculture.

LISTE DES REPRÉSENTANTS DES PARTENAIRES DU RÉSEAU DE SURVEILLANCE EN SANTÉ ET RÉGIE DE L'ABEILLE

MAPAQ

- Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA)

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

INSPECTEURS

Estrie et Centre-du-Québec (au sud de l'autoroute 20)

D^{re} Diane Boucher, m.v.
4260, boulevard Bourque
Rock Forest (Québec) J1N 2A5
Téléphone : (819) 820-3555, poste 277
Télécopieur : (819) 820-3651
Courriel : diane.boucher@agr.gouv.qc.ca

Nathalie Duhaime
4260, boulevard Bourque
Rock Forest (Québec) J1N 2A5
Téléphone : (819) 820-3011, poste 282
Télécopieur : (819) 820-3651
Courriel : nathalie.duhaime@agr.gouv.qc.ca

Mauricie et Centre-du-Québec (au nord de l'autoroute 20)

D^{re} Nathalie Côté, m.v.
5195, boulevard des Forges, bureau 55
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Téléphone : (819) 371-6844, poste 323
Télécopieur : (819) 371-4907
Courriel : nathalie.cote@agr.gouv.qc.ca

Jean Gravel
5195, boulevard des Forges, bureau 55
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Téléphone : (819) 371-6844
Télécopieur : (819) 371-4907
Courriel : jean.gravel@agr.gouv.qc.ca

Abitibi-Témiscamingue

D^r Réal-Raymond Major, m.v.
180, boulevard Rideau, bureau 2.01
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : (819) 763-3287, poste 228
Télécopieur : (819) 763-3359
Courriel : real.raymond.major@agr.gouv.qc.ca

Normand Maillé
999, rue Dollard
Gatineau (Québec) J8L 3E6
Téléphone : (819) 986-8374
Télécopieur : (819) 986-9793
Courriel : normand.maill@agr.gouv.qc.ca

Outaouais et Laurentides

D^r André Simoneau, m.v.
867, boulevard de L'Ange-Gardien
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Téléphone : (450) 589-5745, poste 275
Télécopieur : (450) 589-0648
Courriel : andre.simoneau@agr.gouv.qc.ca

Germain Voyer
617, boulevard du Curé-Labelle, bureau 100
Blainville (Québec) J7C 2J1
Téléphone : (450) 971-5184, poste 238
Télécopieur : (450) 971-5069
Courriel : germain.voyer@agr.gouv.qc.ca

Montréal, Laval et Lanaudière

D^r André Simoneau, m.v.
867, boulevard de L'Ange-Gardien
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Téléphone : (450) 589-5745, poste 275
Télécopieur : (450) 589-0648
Courriel : andre.simoneau@agr.gouv.qc.ca

Rachel Brien
652, boulevard de L'Ange-Gardien
L'Assomption (Québec) J5W 1T2
Téléphone : (450) 589-5745, poste 225
Télécopieur : (450) 589-0648
Courriel : rachel.brien@agr.gouv.qc.ca

Montérégie

D^r Thierry Lemaire, m.v.
99, place Charles-Lemoyne, bureau 109
Longueuil (Québec) J4K 4Y9
Téléphone : (450) 928-7400, poste 222
Télécopieur : (450) 928-7795
Courriel : thierry.lemaire@agr.gouv.qc.ca

Denise Collard
177, rue Saint-Joseph, 2^e étage
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Téléphone : (450) 427-2000, poste 225
Télécopieur : (450) 427-0407
Courriel : denise.collard@agr.gouv.qc.ca

Bas Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine

D^r Hugo Tremblay, m.v.
1600, rue Bersimis, bureau 2
Chicoutimi (Québec) G7K 1H9
Téléphone : (418) 698-3530
Télécopieur : (418) 698-3533
Courriel : hugo.tremblay@agr.gouv.qc.ca

Jacques Saint-Pierre
335, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 9C8
Téléphone : (418) 727-3522, poste 444
Télécopieur : (418) 727-3821
Courriel : jacques.st-pierre@agr.gouv.qc.ca

Saguenay, Lac-Saint-Jean, Côte Nord et Nord-du-Québec

D^r Claude Tremblay, m.v.
801, chemin du Pont-Taché Nord
Alma (Québec) G8B 5W2
Téléphone : (418) 668-2371
Télécopieur : (418) 669-0600
Courriel : claudem.tremblay@agr.gouv.qc.ca

Valère Boivin
801, chemin du Pont-Taché Nord
Alma (Québec) G8B 5W2
Téléphone : (418) 668-2371
Télécopieur : (418) 669-0600
Courriel : valere.boivin@agr.gouv.qc.ca

Québec et Chaudière-Appalaches

D^r Claude Boucher, m.v.
675, route Cameron, bureau 101
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : (418) 386-8191
Télécopieur : (418) 386-8099
Courriel : claudem.boucher@agr.gouv.qc.ca

Ghislain Arcand
1120, boulevard de la Rive-Sud, bureau 230
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6
Téléphone : (418) 834-6740, poste 225
Télécopieur : (418) 834-6765
Courriel : ghislain.arcand@agr.gouv.qc.ca

Répondants régionaux :

M. Pierre Ayotte

Direction régionale de la
Chaudière-Appalaches
5410, boulevard de la Rive-Sud, bureau 77
Lévis (Québec) G6V 4Z2
Téléphone : 418-837-7105
Télécopieur : 418-837-1138
courriel : pierre.ayotte@agr.gouv.qc.ca

M. Bertrand Berger

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent
335, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 9C8
Téléphone : 418-727-3615
Télécopieur : 418-727-3967
courriel : bertrand.berger@agr.gouv.qc.ca

M. Jollin Charest

Direction régionale de la Montérégie
Secteur Est
491-2, rue Sainte-Marie
Marieville (Québec) J3M 1M4
Téléphone : 450-460-4447
Télécopieur : 450-460-2769
courriel : jollin.charest@agr.gouv.qc.ca

M. Robert Clermont

Direction régionale de Montréal-Laval-
Lanaudière, secteur Lanaudière
499, rue Calixa-Lavallée, bureau 200
Joliette (Québec) J6E 7E2
Téléphone : 450-752-6848
Télécopieur : 450-752-6823
courriel : robert.clermont@agr.gouv.qc.ca

M^{me} Maryse Harnois

Direction régionale de
l'Outaouais-Laurentides
Galeries de Buckingham
999, rue Dollard
Buckingham (Québec) J8L 3E6
Téléphone : 819-986-5299
Télécopieur : 819-986-9299
courriel : maryse.harnois@agr.gouv.qc.ca

M. Jocelyn Marceau

Direction régionale de Québec
1685, boul. Wilfrid-Hamel Ouest, R.C. 22
Québec (Québec) G1N 3Y7
Téléphone : 418-643-7255
Télécopieur : 418-644-8263
courriel : jocelyn.marceau@agr.gouv.qc.ca

M. André Pettigrew

Direction régionale de l'Estrie
4260, boulevard Bourque
Rock Forest (Québec) J1N 2A5
Téléphone : 819-820-3035, poste 224
Télécopieur : 819-820-3942
courriel : andre.pettigrew@agr.gouv.qc.ca

M. Delphis Porlier

Direction régionale de la Gaspésie-
Îles-de-la-Madeleine
6, rue du Parc, C.P. 340
Grande-Rivière (Québec) G0C 1V0
Téléphone : 418-385-3763
Télécopieur : 418-388-2834
courriel : delphis.porlier@agr.gouv.qc.ca

M. Richard Dessureault

Direction régionale de l'Abitibi-
Témiscamingue
1, rue Notre-Dame Nord, C.P. 940
Ville-Marie (Québec) J9V 1W6
Téléphone : 819-629-6214, poste 225
Télécopieur : 819-629-6256
courriel : richard.dessaureault@agr.gouv.qc.ca

M. Pierrot Ferland

Direction régionale de la Mauricie
121, rue Petite-Rivière, bureau 14
Louiseville (Québec) J5V 2H3
Téléphone : 819-228-9404
Télécopieur : 819-228-9927
courriel : pierrot.ferland@agr.gouv.qc.ca

M. Joseph Savard

Direction régionale Saguenay-Lac-St-Jean-
Côte-Nord
801, chemin du Pont-Taché Nord
Alma (Québec) G8B 5W2
Téléphone : 418-662-6457, poste 244
Télécopieur : 418-688-6944
courriel : joseph.savard@agr.gouv.qc.ca

M. Richard Turmel

Direction régionale du Centre-du-Québec
460, boul. Louis-Fréchette, 2^e étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Téléphone : 819-293-8501, poste 216
Télécopieur : 819-293-8446
courriel : richard.turmel@agr.gouv.qc.ca

VÉTÉRINAIRE COORDONNATEUR AU RÉSEAU APICOLE

D^r Claude Boucher, m.v.

CQIASA - MAPAQ

675, route Cameron, bureau 101

Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7

Téléphone: (418) 386-8191, poste 302

Télécopieur: (418) 386-8099

Courriel : claud.boucher@agr.gouv.qc.ca

Substitut du coordonnateur

D^r Hugo Tremblay, m.v.

CQIASA - MAPAQ

1600, rue Bersimis, bureau 2

Chicoutimi (Québec) G7K 1H9

Téléphone: 418-698-3530, poste 226

Télécopieur: 418-698-3533

Courriel : hugo.tremblay@agr.gouv.qc.ca

Institut national de santé animale (INSA)

D^{re} France Desjardins, m.v.

INSA - MAPAQ

200, chemin Sainte-Foy, 11^e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418-380-2100, poste 3115

Télécopieur: 418-380-2169

Courriel : france.desjardins@agr.gouv.qc.ca

- Direction générale des affaires régionales (DGAR)

Répondant provincial :

M. André Pettigrew

Direction régionale de l'Estrie

4260, boulevard Bourque

Rock Forest (Québec) J1N 2A5

Téléphone : 819- 820-3035, poste 224

Télécopieur : 819-820-3942

Courriel : andre.pettigrew@agr.gouv.qc.ca

M. Paul-Émile Yelle
Direction régionale de la
Montérégie, secteur Ouest
118, rue Lemieux
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450-454-2210, poste 225
Télécopieur : 450-454-7959
courriel : paul-emile.yelle@agr.gouv.qc.ca

INDUSTRIE

Fédération des apiculteurs du Québec (FAQ)

M^{me} Sonia Lemire, secrétaire-coordonnatrice
Maison de l'UPA
555, boulevard Roland Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone : 450-679-0530
Télécopieur : 450-463-5226
Courriel : slemire@upa.qc.ca

Union des syndicats apicoles du Québec (USAQ)

M. Roger Carignan
4770, rue Paquette
Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Québec) G0X 3J0
Téléphone : 819-537-9501
Télécopieur : 819-537-9501
Courriel : rogapis@aol.com

Société coopérative agricole des apiculteurs (SCAA)

M. Yves Gauvin, président
3495, chemin Giard
Saint-Hyacinthe (Québec) J2T 5J8
Téléphone : 450-799-4939
Télécopieur : 450-799-4939
Courriel : mielgauvin@hotmail.com

AUTRES

Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (FMV)

D^r Pascal Dubreuil, m.v.
Faculté de médecine vétérinaire
3200, rue Sicotte
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S7C6
Téléphone : 450-773-8521, poste 8266
Télécopieur : 450-778-8102
Courriel: pascal.dubreuil@umontreal.ca

Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD)

M. Émile Houle

CRSAD

120-A, chemin du Roi

Deschambault (Québec) G0A 1S0

Téléphone : 418-286-3353, poste 227

Télécopieur : 418-286-3597

Courriel : emile.houle@crsad.qc.ca

APICULTEURS SENTINELLES

Bas-Saint-Laurent

M. Jean-Guy Lechasseur

496, Cathédrale

Rimouski (Québec) G5L 5N3

Téléphone : 418-722-9788

Courriel : jlechass@cqcable.ca

Québec-Chaudières-Appalaches

M. Jean-François Doyon

287, Rang Beurivage

Saint-Sylvestre (Québec) G0S 3C0

Téléphone : 418-596-3037

Courriel : rucher@globetrotter.net

Estrie et Centre-du-Québec

M. Réal Beaupré

723, Rang 4

Kingsbury (Québec) J0B 1X0

Téléphone : 819-845-2876

Courriel : rbeaupre@hotmail.com

Outaouais et Abitibi-Témiscamingue

M. Germain Tétreault

149, Route 101

Guigues (Québec) J0Z 2G0

Téléphone : 819-728-2087

Courriel : germain.ttreault@sympatico.ca

Montérégie

M. François Dubreuil

1983, rue Principale

Saint-Dominique (Québec) J0H 1L0

Téléphone : 450-773-3232

Courriel : mielf.dub@sympatico.ca

Saguenay Lac-Saint-Jean

M. Peter John Keating

426, Rang 3

Saint-Prime (Québec) G8J 1W8

Téléphone : 418-251-6435

Courriel : keating@destination.ca

Mauricie

M. Roger Carignan

4770, rue Paquette

Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Québec) G0X 3J0

Téléphone : 819-537-9501

Courriel : rogapis@aol.com

Montréal et Sud-Ouest

M. Gilles Patoine

260, Route 201

Côteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0

Téléphone : 450-456-3837

Courriel : gpatoine@videotron.ca

Laval, Lanaudière et Laurentides

M. Alain Moyen

83, rue Alderic-Huot, app. 2

Sainte-Thérèse (Québec) J7E 5K8

Téléphone : 450-430-1793

Courriel : moyen@sympatico.ca